

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index : AMR 41/066/2011  
21 octobre 2011

### **Amnesty International s'inquiète du traitement réservé à des grévistes de la faim au Chiapas**

Amnesty International appelle les autorités mexicaines à procéder au réexamen complet des procédures judiciaires mettant en cause des prisonniers indigènes qui observent une grève de la faim depuis le 29 septembre dans l'État du Chiapas. D'après les éléments probants dont dispose Amnesty International, leur arrestation, leur procès et leur condamnation étaient entachés d'irrégularités et d'atteintes aux droits humains, notamment de mauvais traitements et d'actes de torture. L'organisation estime qu'ils ont été jugés dans le cadre de procès iniques et condamnés à des peines contestables. Il convient de les rejuger dans le respect des normes internationales d'équité ou de les libérer.

Par ailleurs, Amnesty International craint que le transfert le 20 octobre de l'un des principaux grévistes, Alberto Patishtán Gómez, vers une prison fédérale située à Guasave, dans l'État de la Sinaloa, à 2 000 kilomètres du Chiapas, ne constitue une mesure directe de représailles pour son rôle de leader dans la grève de la faim et dans les revendications portées par les prisonniers en matière de droits humains.

L'organisation appelle les autorités fédérales et celles de l'État du Chiapas à respecter le droit des détenus à observer une grève de la faim pacifique, à leur fournir les soins médicaux que pourraient solliciter ceux qui prennent part à cette contestation et à s'abstenir de les alimenter de force. On ne saurait justifier le fait qu'un gréviste de la faim en possession de toutes ses facultés mentales soit alimenté de force sans surveillance ni justification médicales.

Amnesty International déplore que les autorités aient recouru à des menaces et autres actes d'intimidation pour pousser les détenus à mettre un terme à leur contestation. Selon les prisonniers, la seule femme qui participe à la grève de la faim, Rosa López Díaz, a été menacée de se voir retirer la garde de son jeune enfant. D'autres auraient été menacés d'être alimentés de force.

#### **Complément d'information**

Le 29 septembre, 11 prisonniers indigènes incarcérés depuis longtemps dans la prison CERSS N° 5 (Centre étatique pour la réinsertion sociale des condamnés), à San Cristobal de las Casas, ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur maintien en détention prolongé décidé à l'issue de procès pénaux qui, d'après eux, ont foulé aux pieds leurs droits fondamentaux et débouché sur leur condamnation pour des crimes dont ils sont innocents. Deux d'entre eux ont été libérés depuis.

Amnesty International a à maintes reprises rendu compte de l'utilisation abusive de la justice pénale dans l'État du Chiapas et d'autres États mexicains, qui prive les détenus indigènes du droit de bénéficier d'une défense efficace et d'un procès impartial